

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXECUTION  
DES TRAVAUX**

Département de la Haute Savoie

**COMMUNE DE CHATEL**

**SAEM SPORTS ET TOURISME**

REMPLACEMENT DU TELESIEGE DE CONCHE

B - NOTE SUR LA PRESERVATION ET LA REHABILITATION  
DU MILIEU NATUREL

**C N A** MAITRISE D'OEUVRE  
CABLE NEIGE AMENAGEMENT

**Pierre MOGUET**

LE TRIDENT A  
34, avenue de l'Europe  
38100 GRENOBLE

**Tél 04 76 33 35 42**  
Fax 04 76 22 51 97

Département de la Haute Savoie

STATION DE CHATEL

TELESIEGE DE CONCHE

**B - NOTE SUR LA PRESERVATION ET LA REHABILITATION  
DU MILIEU NATUREL**

Les travaux de construction du télésiège de Conche s'accompagneront :

- de terrassements sur les zones de départ et d'arrivée de l'installation.
- de travaux de déboisement du tracé du télésiège

**L'aménagement projeté consistera :**

**En gare amont :**

- à déposer les ouvrages existants du télésiège
- à construire les nouveaux massifs de fondations de la gare.
- à créer une plate-forme pour la réception des skieurs,
- à effectuer le modelage du terrain autour de la gare d'arrivée et la zone de départ vers les pistes.

Ces aménagements seront réalisés en déblai / remblai.

**En gare aval** un terrassement de la zone de départ sera effectué dans le cadre de l'aménagement afin d'intégrer la nouvelle gare avec les circulations des skieurs et des chenillettes pour l'entretien.

Pour les travaux de terrassement envisagés, les mesures suivantes seront prises :

- décapage de la terre végétale présente sur le site et stockage,
- terrassement en masse en prenant soin de ne pas endommager les zones contiguës au chantier et non touchées par les aménagements. Pour cela, l'Entrepreneur organisera son chantier de façon à limiter les circulations d'engins.

A la fin des travaux de terrassement en masse :

- restauration des drainages de surface
- réalisation de cunettes pour canaliser et/ou recueillir les eaux de ruissellement
- régalage de la terre végétale sur les zones touchées par les travaux
- engazonnement mécanique des surfaces terrassées

Station de Chatel	Note sur la préservation et la réhabilitation du lieu naturel – CHT_163021
Télésiège de Conche	1/2

**En ligne :**

Les travaux se limiteront à la réalisation des massifs de fondations des pylônes. Il ne sera pas créé de pistes d'accès aux ouvrages, l'entrepreneur aura recours à l'utilisation de l'hélicoptère pour les opérations de bétonnage et de levage de la ligne.

En ce qui concerne les mesures de préservation du milieu naturel, il sera imposé à l'entrepreneur de régaler les matériaux extraits pour la réalisation des fondations, autour des pylônes, et de procéder à un engazonnement des surfaces touchées par les travaux. De façon identique aux zones de départ et d'arrivée, un soin particulier sera apporté au décapage de la terre végétale avant les travaux, son stockage et sa remise en place après remblaiement des massifs de fondations.

La réalisation du télésiège débrayable de Conche sera couplée avec :

- le démontage du télésiège actuel du même nom. Les massifs de fondations du télésiège démonté seront détruits et recouverts pour ceux qui ne peuvent être conservés les tiges d'ancrages seront coupées.
- la modification de la gare d'arrivée du télési de Chermillon

Fait à Grenoble, le 28/01/2020



CNA Travaux d'œuvre  
Le Titane  
34, avenue de l'Europe  
38100 GRENOBLE  
Tél 04 76 33 35 42 - Fax 04 76 22 51 97

Station de Chatel	Note sur la préservation et la réhabilitation du lieu naturel – CHT_163021
Télésiège de Conche	2/2